

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjointes au Maire.

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur SCHALLER Michel, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE.

Nombre de pouvoirs : 7

Etaient absents et excusés : Monsieur Clément CONROUX

Nombre de votants : 28
19/05/2021

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Monsieur GUEHERY Francis, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Monsieur Michel LEICK, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Vanessa CARRARA.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric RENAUDAT

=====

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 AVRIL 2021 : **approuvé à l'unanimité**

=====

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

- ✓ 2021/06 : Recrutement des vacataires pour la mise sous pli des élections départementale et régionales
- ✓ 2021/07 : Cession de matériel informatique

POINT 2021-34- Subvention complémentaire ASC Volley – Moulins-lès-Metz

Rapporteur : Marc PINAULT

Ainsi, sur proposition de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VERSE le complément de subvention de fonctionnement suivant à l'ASC Volley de Moulins-lès-Metz soit 1 000,00 € afin de soutenir et d'accompagner un joueur du club en situation de handicap ayant intégré l'équipe de France.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

**POINT 2021-35- Participation des communes aux frais de scolarisation de leurs
enfants**

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Nombre de pouvoirs : 7

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Nombre de votants : 28
19/05/2021

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE une participation forfaitaire annuelle de 950,00 € par enfant scolarisé, aux communes ayant accordé une dérogation scolaire dans une école maternelle ou primaire moulinoise.

APPROUVE le fait qu'il n'y aura aucune participation demandée aux Communes accueillant des enfants Moulinois à titre gratuit.

APPROUVE le fait que le montant de la participation sera réévalué chaque année, s'il y a lieu, par délibération au mois de mai pour l'année scolaire suivante, en fonction de l'augmentation du coût éventuel des services.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-36- Subvention au collège Louis Armand – année 2021

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VERSE une subvention de 2.500,00 € au collège Louis Armand.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

**POINT 2021-37- Modifications des conditions financières des activités
3-17 ans de l'été 2021**

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Rapporteur : Marc PINAULT

Nombre de pouvoirs : 7

Vu l'avis favorable de la Commission de Finances,

Nombre de votants : 28
19/05/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE la partie de cette délibération précitée,

PROPOSE la tarification suivante pour la journée avec stage et séjour 9h – 16h30 pour les enfants moulinois âgés de 6 à 11 selon le tableau ci-dessous :

	Tarif de base (en €)			Tarif moins 12% (en €)			Tarif moins 30% (en €)		
	QF 801€ et +			QF de 401€ à 800€			QF de 0€ à 400€		
	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)	Semaine 1 (3 jours)	Semaine 2 (4 jours)	Semaines 3 et 4 (5 jours)
Accueil du matin 7h30-9h	6,36	8,48	10,60	5,60	7,46	9,33	4,45	5,94	7,42
Journée 9h-16h30	30,90	41,20	51,50	27,19	36,26	45,32	21,63	28,84	36,05
Journée avec stage et séjour 9h-16h30	39.90	53.20	66.50	35,11	46,82	58,52	27,93	37,24	46,55
Accueil du soir 16h30- 18h30	9,09	12,12	15,15	8,00	10,66	13,33	6,37	8,49	10,61

CHARGE Monsieur le Maire ou ses représentants de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2021- 38- Fixation des tarifs d'accueil en service minimum durant les
vacances scolaires dans le cadre de la crise sanitaire**

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

FIXE les tarifs d'un accueil en service minimum durant les vacances scolaires, sans fourniture de repas (tiré du sac ne nécessitant ni réchauffe, ni mise au froid), de la façon suivante :

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

MATERNELLE (tarifs en €)

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 28
19/05/2021

	Mouloinois			NON Mouloinois (adresse NON mouloinoise)		
	801 € et + (tarif de base)	401 € à 800 € (-12%)	0 € à 400 € (-30%)	801 € et + (tarif de base)	401 € à 800 € (-12%)	0 € à 400 € (-30%)
7h30 à 9h	2,99	2,63	2,09	4,47	3,93	3,13
9h à 16h30	12,38	10,89	8,66	16,09	14,16	11,26
16h30 à 18h30	3,92	3,45	2,74	5,88	5,18	4,12

PRIMAIRE (tarifs en €)

	Mouloinois			NON Mouloinois (adresse NON mouloinoise)		
	801 € et + (tarif de base)	401 € à 800 € (-12%)	0 € à 400 € (-30%)	801 € et + (tarif de base)	401 € à 800 € (-12%)	0 € à 400 € (-30%)
7h30 à 9h	2,12	1,86	1,48	3,18	2,80	2,23
9h à 16h30	10,31	9,08	7,22	13,4	11,79	9,38
16h30 à 18h30	3,03	2,67	2,12	4,55	4,00	3,19

CHARGE le Maire ou ses représentants de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2021-39- Adhésion à la convention de groupements de commandes permanents à la carte – Metz Métropole – géo-détection des réseaux

Rapporteur : Frédéric RENAUDAT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE la participation de la commune de Moullins-lès-Metz aux groupements de commandes permanents à la carte instaurés par Metz Métropole, ouverts aux communes de la métropole et aux organismes associés intéressés par la démarche, dans le domaine d'achats numéro 32 : Géoréférencement des réseaux.

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

ACCEPTE que Metz Métropole soit désignée comme coordonnateur des groupements ainsi formés.

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

DECIDE que la Commission d'Appel d'Offres de Metz Métropole soit la Commission d'Appel d'Offres des groupements de commandes.

Nombre de pouvoirs : 7

APPROUVE pour les besoins propres aux membres des groupements, les termes de la convention constitutive des groupements de commandes annexée à la présente délibération,

Nombre de votants : 28
19/05/2021

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution des marchés correspondants, avenants et reconductions éventuels.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les formulaires d'adhésion aux groupements de commandes permanents.

Approuvé à l'unanimité.


Le Maire,
Jean BAUCHEZ

